

INDE, CHINE : QUELS EQUILIBRES EN ASIE

PAR

ISABELLE SAINT-MÉZARD (*)

Héritières d'une civilisation millénaire et foisonnante qui a rayonné bien au-delà de leurs frontières, la Chine et l'Inde sont aujourd'hui engagées dans un cycle de croissance qui leur fait retrouver une capacité déterminante d'influer sur les reconfigurations géopolitiques en Asie.

Pour la Chine, ce cycle a débuté avec la politique d'ouverture économique mise en place à partir de 1978 et l'accent consécutif porté sur «la paix et le développement» dans le monde. La disparition des clivages idéologiques de la Guerre froide, ainsi qu'une interdépendance économique croissante ont par la suite aidé à détendre les relations de la Chine avec ses voisins asiatiques; au cours des années 1990, Pékin s'est même essayé à répondre aux sollicitations de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est, l'ASEAN, en faisant quelques efforts de socialisation au niveau régional. S'agissant de l'Inde, les grandes réformes de libéralisation économique qui ont commencé au début des années 1990 se sont d'emblée accompagnées d'un désir de renouer avec un voisinage asiatique dont elle s'était coupée depuis les années 1960. La politique de «regard vers l'Est» mise en place a eu pour premier objectif de rattraper les économies à très forte croissance d'Asie orientale et de renforcer les liens de toute nature avec l'ensemble de la région. La décennie 1990 a ainsi vu la Chine et l'Inde renouer avec leur voisinage asiatique et s'efforcer de participer à l'entreprise de construction régionale alors conduite par l'ASEAN. Ces efforts ont donné quelques premiers résultats concrets. Les deux Etats sont devenus partenaires de dialogue de l'ASEAN en 1996, en même temps qu'ils ont intégré l'ASEAN Regional Forum (ARF), le forum sur la sécurité régionale dirigé par l'association. L'intégration concomitante de ces deux puissances aux structures de dialogue de l'ASEAN a, du reste, été facilitée par l'amélioration de leurs relations bilatérales au cours des années 1990, Delhi et Pékin ayant opté pour une politique de rapprochement après des décennies de froid diplomatique.

Pourtant, en dépit de leurs efforts de socialisation avec l'ASEAN, ni la Chine ni l'Inde n'ont, durant ces premières années, paru vraiment à l'aise dans les enceintes régionales. Encore très méfiantes, les autorités chinoises

(*) Chargée de cours à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO, France) et à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France).

ont d'abord soupçonné l'ASEAN d'être l'instrument d'une stratégie américaine d'encerclement de la Chine. Elles se sont de surcroît retranchées jusqu'à la moitié des années 1990 sur une posture très peu conciliante concernant les litiges maritimes en mer de Chine, ce qui a renforcé les craintes des Etats d'Asie du Sud-Est sur les conditions de la cohabitation future avec leur immense voisin. L'Inde, pour sa part, est restée en retrait et sur la défensive, faute d'avoir une vision claire de ses objectifs stratégiques dans la région. Son ouverture économique tardive, son insertion plus lente dans le processus de régionalisation asiatique et sa position géographique excentrée ont en fait une moindre priorité pour l'ASEAN, alors essentiellement centré sur la gestion de la question chinoise.

Or, un changement qualitatif s'est produit depuis la fin des années 1990. A la faveur des nouveaux équilibres issus de la crise financière de 1997, la Chine et l'Inde ont réinvesti leur environnement asiatique sur un mode plus assuré et constructif et ont fait preuve d'un activisme accru sur la scène régionale. Se pose dès lors la question de savoir comment l'influence croissante de la Chine et de l'Inde se manifeste sur le processus d'intégration régionale. Une question corollaire est de voir quelles sont les implications de cette affirmation de la Chine et de l'Inde pour les grands équilibres asiatiques. De prime abord, une certaine convergence est observable dans la mesure où ces deux acteurs contribuent, chacun à leur échelle, à approfondir l'intégration régionale en Asie, en n'hésitant plus, du reste, à s'investir dans divers mécanismes multilatéraux. Pourtant, à bien y regarder, cette intégration régionale demeure fragile et sujette aux jeux d'influence entre grands Etats asiatiques : ainsi, les politiques de la Chine et de l'Inde révèlent aussi des divergences d'intérêts et d'approches en matière de construction régionale. De même, leur implication croissante dans la structuration des équilibres asiatiques laisse-t-elle entrevoir des affinités distinctes au plan stratégique, notamment dans leur rapport respectif à la puissance américaine.

DEUX ACTEURS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN ASIE

A partir de la fin des années 1990, la Chine et l'Inde ont chacune mis en œuvre une politique régionale plus active, confiante et innovante. La Chine en particulier a fait preuve d'une grande capacité d'initiative pour approfondir le processus d'intégration régionale. Ce faisant, elle a créé un effet d'entraînement auprès de l'Inde, cette dernière ne voulant en rien se laisser distancer par le dynamisme de son voisin chinois.

L'influence croissante de la Chine

La crise asiatique de 1997 a marqué un tournant dans les relations entre la Chine et ses voisins d'Asie orientale. En choisissant de ne pas dévaluer sa monnaie et d'apporter son aide aux économies les plus en difficulté, Pékin est apparue comme un acteur responsable et soucieux de contribuer à la stabilité régionale. Forte de ce premier succès, la Chine s'est par la suite investie dans les efforts de construction régionale, avec une prédilection particulière pour le processus de l'ASEAN + 3 (APT) (1). Ce nouveau mécanisme d'intégration régionale est né au lendemain de la crise de 1997, lorsque les Etats de l'ASEAN ont cherché des moyens de se prémunir contre tout nouveau risque de déstabilisation financière en s'arrimant à leurs trois principaux partenaires d'Asie du Nord-Est – la Chine, la Corée du Sud et le Japon. Des affaires financières, l'APT s'est progressivement étendu aux domaines de la politique et de la sécurité, ainsi qu'aux secteurs économique et socio-culturel, au point de s'imposer comme la principale structure d'intégration régionale en Asie.

Dans le cadre de sa participation à l'APT, la Chine a apporté un soin particulier à ses relations avec l'ASEAN. Dès l'année 2002, elle a pris l'initiative de signer un accord de coopération économique générale sino-ASEAN, visant notamment la création d'une zone de libre-échange en dix ans. Pour témoigner de sa volonté de ne pas désavantager ses partenaires du Sud-Est asiatique, elle a accepté une libéralisation anticipée de ses importations sur un certain nombre de produits agricoles et s'est engagée à retarder de cinq ans la mise en œuvre de l'accord de libre-échange pour les économies les moins avancées de l'ASEAN (Cambodge, Laos, Birmanie et Vietnam). Ce projet d'accord économique a paru d'autant plus significatif que la Chine est devenue un partenaire incontournable pour l'ASEAN : en 2006, elle s'est imposée comme le troisième partenaire commercial de l'association, après les Etats-Unis et le Japon – le volume des échanges sino-ASEAN s'évaluant alors à 140 milliards de dollars.

Plus encore, en étant la première à négocier un accord de libre-échange avec l'ASEAN, la Chine a fait la preuve de sa capacité d'initiative diplomatique et a pris de cours les autres grands partenaires économiques de l'association. Elle a d'ailleurs été à l'origine d'une nouvelle dynamique régionale car, dans un souci de ne pas se laisser marginaliser, le Japon et la Corée du Sud ont, à leur tour, cherché à négocier des accords similaires avec l'ASEAN. Surtout, les initiatives chinoises à l'égard de l'Asie du Sud-Est ont eu valeur de démonstration à un moment où Pékin s'est efforcé de promouvoir la théorie de « l'ascension pacifique » : en l'espèce, la Chine s'est attachée, à l'aide de cette théorie, à convaincre qu'elle n'avait aucune visée

(1) Rosemary FOOT, «China's regional activism : leadership, leverage and protection», *Global Change, Peace and Security*, vol. XVII, n° 2, juin 2005, pp. 141-153.

hégémonique et que sa croissance économique, loin de menacer la prospérité de ses voisins, était au contraire source d'opportunités pour l'ensemble de la région. Cette approche constructive, dont le principe est de promouvoir un environnement stable et prospère favorable au développement de la Chine, a été mis en œuvre avec un certain succès en Asie du Sud-Est : dès 2003 en effet, la Chine et l'ASEAN ont adopté une déclaration conjointe pour un Partenariat stratégique pour la paix et la prospérité, par laquelle ils ont concrétisé au plus haut niveau leur volonté commune de nouer une relation étroite, durable et multidimensionnelle.

La diplomatie chinoise a même renforcé ses efforts de coopération dans le domaine de la sécurité, en s'attachant notamment à se montrer plus conciliante sur les litiges en mer de Chine. En 2002, elle a signé la Déclaration sur la Conduite des parties en mer de Chine qui vise à prolonger le *statu quo* sur la question des îles Spratlys, puis a accédé, en 2003, au Traité d'amitié et de coopération de l'ASEAN, pour l'essentiel un pacte de non-agression. La Chine a aussi promu la coopération avec l'ASEAN dans le domaine des menaces non conventionnelles : en novembre 2002 a été signée une déclaration conjointe sino-ASEAN qui identifie, parmi ses priorités, la lutte contre le narcotrafic, le trafic de personnes, la piraterie, et le terrorisme. La Chine a enfin entrepris d'accroître les contacts militaires avec ses voisins. En 2002 par exemple, elle a commencé à participer en tant qu'observateur aux exercices *Cobra Gold* qui associent les Etats-Unis à la Thaïlande; elle a par la suite mené des manœuvres navales conjointes avec la Thaïlande en décembre 2005 et a pris l'initiative d'organiser des exercices de contre-terrorisme avec l'armée thaïe en juillet 2007.

De façon générale, les multiples initiatives de la Chine depuis le début des années 2000 témoignent d'une volonté de «fixer les règles du jeu», c'est-à-dire d'organiser et de définir les nouvelles modalités de l'intégration régionale en Asie orientale. Cet activisme s'est accompagné d'un investissement croissant dans divers mécanismes multilatéraux, non pas seulement en Asie du Sud-Est, mais aussi en Asie du Nord-Est. Ainsi, la Chine est devenue partie prenante des pourparlers à six sur la question nucléaire nord-coréenne. Elle a d'ailleurs joué un rôle essentiel pour convaincre Pyongyang de revenir à la table des négociations en décembre 2006. La Chine a aussi exploré les voies de la coopération multilatérale avec ses voisins d'Asie centrale depuis la moitié des années 1990. Ces efforts ont débouché sur la création, en 2001, de l'Organisation de coopération de Shanghai, qui l'associe à la Russie et à quatre républiques d'Asie centrale; cette organisation, dont le premier objectif était de rétablir un climat de confiance entre ses divers membres, essaie désormais de prendre de l'ampleur en s'intéressant à la coopération commerciale, ainsi qu'à la lutte antiterroriste et antinarcotique.

L'affirmation du pôle indien

Depuis plus de quinze ans, l'Inde met en œuvre une politique de «regard vers l'Est», grâce à laquelle elle est parvenue, dans une large mesure, à rattraper le processus d'intégration régionale en Asie orientale. Son ouverture économique tardive continue néanmoins de lui faire accuser une certaine marginalité. Du fait de sa faible intégration aux réseaux financiers asiatiques, l'Inde n'a pas été touchée par la crise de 1997. Elle n'a par conséquent pas participé aux efforts collectifs post-crise, qui ont posé les bases de l'APT. L'Inde a cependant rapidement compris son isolement et, dès l'année 2000, a demandé à être intégrée à l'APT, ce qui lui a été refusé. A défaut, elle a obtenu l'institutionnalisation d'un sommet ASEAN-Inde en 2002, lequel se tient sur un rythme annuel, en même temps que les rencontres de l'APT. L'Inde s'est donc hissée au niveau institutionnel de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon parmi les interlocuteurs privilégiés de l'ASEAN, alors même qu'elle ne participe pas directement à l'APT. Elle s'est imposée de ce point de vue comme un partenaire, certes alternatif, mais en tout état de cause incontournable pour les Etats d'Asie du Sud-Est.

Dans son ambition de se positionner comme un nouveau moteur de l'intégration régionale, l'Inde s'est attachée à reproduire les initiatives chinoises à l'égard de l'ASEAN. Elle a signé en octobre 2003 un accord de coopération économique général avec l'ASEAN, soit à peine un an après que la Chine a ouvert la voie en ce domaine. Et, comme dans le cas de la Chine, cet accord comprend la création d'une zone de libre-échange dans les dix ans à venir, et revêt, au-delà même de sa vocation économique, une dimension politique : en l'espèce, il s'agit pour l'Inde de ne pas laisser la Chine s'imposer comme le principal interlocuteur de l'ASEAN dans la région et de montrer qu'elle constitue une alternative crédible. L'accord de coopération économique Inde-ASEAN a d'ailleurs débouché sur la conclusion, dès novembre 2004, d'un Partenariat pour la paix, le progrès et une prospérité partagée : ce Partenariat, qui sanctionne la volonté des deux parties de nouer une relation étroite et diversifiée, chapeaute un ensemble de mécanismes de coopération touchant aux secteurs économique, politique et socio-culturel, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale. En parallèle à ses efforts en direction de l'ASEAN, l'Inde a aussi misé sur la négociation d'accords bilatéraux de libre-échange : elle a lancé à cet effet des pourparlers avec le Japon, la Corée du Sud et la Chine et a achevé, en juin 2005, les négociations pour un ambitieux accord de coopération économique générale avec Singapour (2).

(2) L'accord Inde-Singapour incorpore notamment une zone de libre-échange pour les biens et les services et un traité de promotion des investissements bilatéraux, outre divers mécanismes de coopération dans le secteur de l'éducation, des sciences et technologies, du transport aérien, voire de la défense.

Toutefois, même si elle a considérablement augmenté les interdépendances économiques avec l'Asie orientale, l'Inde ne saurait encore se comparer à la Chine dans la région. Par exemple, le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'ASEAN s'est évalué à 140 milliards de dollars en 2006; par comparaison, le volume des échanges entre l'Inde et l'ASEAN n'a atteint que 29 milliards de dollars la même année. De surcroît, les négociations entre l'Inde et l'ASEAN visant à conclure un accord de libre-échange pour les biens se sont avérées très laborieuses, au point que les deux parties, qui avaient initialement prévu que leur accord débiterait en janvier 2006, ne sont pas parvenues à s'entendre sur la liste de produits exemptés des réductions de droits de douane dans les délais impartis. En l'occurrence, la partie indienne a pâti d'un décalage entre, d'une part, la vision politique, qui aurait voulu conclure un accord de libre-échange avec l'ASEAN au plus vite pour envoyer un signal positif fort à la région, et, de l'autre, la réalité économique, qui est faite des *lobbies* de producteurs opposant une forte résistance à l'ouverture du marché intérieur. Cela explique que, en dépit de son souhait de créer une zone de libre-échange avec l'ASEAN, le gouvernement indien a peiné, dans les faits, à réduire ses droits de douane sur des produits sensibles, tels l'huile de palme, le thé et le poivre. En comparaison, l'accord Chine-ASEAN sur le commerce des biens a, lui, commencé à être opérationnel en 2006; début 2007, la Chine a même signé un accord avec l'ASEAN pour libéraliser le commerce des services.

L'Inde a en revanche réussi à conserver un avantage dans le domaine de la défense et de la sécurité. Contrairement à la Chine, elle n'a aucun litige maritime avec les pays d'Asie du Sud-Est et bénéficie d'une image relativement positive. Elle a néanmoins tenu à accéder au Traité d'amitié et de coopération de l'ASEAN en novembre 2003, soit en même temps que la Chine, et a signé, la même année, avec l'association, une déclaration conjointe pour combattre le terrorisme international. La marine indienne a par ailleurs conduit une diplomatie navale qui a rencontré un certain succès dans la région. Les exercices multilatéraux Milan sont emblématiques de ce succès : organisés tous les ans par la marine indienne, ils convient les forces navales des Etats d'Asie du Sud-Est à des manœuvres conjointes dans le golfe du Bengale et créent un rapport de confiance et de proximité entre les divers participants. Au plan bilatéral, l'Inde s'exerce régulièrement avec la marine de Singapour et avec les garde-côtes du Japon. Elle conduit aussi des patrouilles conjointes dans le golfe du Bengale, non loin du détroit de Malacca, avec les marines de la Thaïlande et de l'Indonésie. Au-delà de la seule coopération navale, l'Inde a construit une relation de défense particulièrement étroite avec Singapour (3).

(3) Les deux Etats ont conclu, en octobre 2007, un accord de défense qui prévoit que l'Inde mette l'une de ses bases aériennes à disposition de l'armée de l'air de Singapour.

En fait, la politique de «regard vers l'Est» a bénéficié de la volonté manifestée par l'ASEAN de diversifier ses partenaires. Plus encore, l'ASEAN a considéré que l'Inde, du fait de son potentiel économique, politique et militaire, pourrait contribuer à atténuer la prédominance de la Chine sur la construction régionale en Asie. Car, en dépit des efforts déployés par Pékin pour rassurer son voisinage, les Etats d'Asie du Sud-Est, de même que le Japon, ont continué d'observer la montée en puissance de leur grand voisin avec circonspection. Partant, l'Inde est apparue pour de nombreux Etats de la région comme un partenaire pouvant contribuer utilement au rééquilibrage des puissances en Asie. Il convient néanmoins de souligner que, tout en jouant sur les états d'âme suscités par la montée en puissance de la Chine, la politique de «regard vers l'Est» indienne a réussi à maintenir la dynamique de rapprochement avec cette dernière. Pékin et Delhi ont ainsi scellé un Partenariat stratégique et de coopération en 2005, tout en s'efforçant de relancer les négociations sur leur litige frontalier et en entamant de premiers contacts militaires. Leur commerce bilatéral a par ailleurs connu une très forte croissance au cours des dernières années, la Chine figurant désormais au deuxième rang des partenaires commerciaux de l'Inde dans le monde.

ALIGNEMENTS LATENTS ET JEUX D'INFLUENCE

Dans leur ambition de réinvestir l'espace régional, les décideurs indiens et chinois professent que leurs pays ne sont pas en situation de concurrence. Dans le même temps, la Chine et l'Inde n'ont pas de visions convergentes sur la construction régionale, car la première privilégie l'APT, tandis la seconde défend une vision plus ouverte de l'Asie, qui l'intégrerait pleinement. Ce décalage de conception entre Indiens et Chinois s'inscrit dans un jeu d'influence plus général entre les grands acteurs de la région, notamment entre Pékin et Tokyo, et ajoute en dernière analyse à la confusion qui prévaut actuellement dans le projet d'intégration régionale en Asie.

Des conceptions divergentes de l'intégration régionale en Asie

Dès la fin des années 1990, les décideurs des Etats membres de l'APT se sont montrés soucieux d'identifier les moyens d'approfondir le processus d'intégration régionale. Pour ce faire, ils ont mis sur pied un groupe d'étude, dont les résultats des travaux ont été présentés en 2001. Entre autres recommandations, s'est trouvé préconisée la création d'une zone de libre-échange et d'investissement à l'échelle de l'APT, cela, dans le but d'édifier une communauté économique de l'Asie orientale (4), présentée comme une première étape essentielle vers l'avènement, à plus long terme,

(4) East Asia Vision Group, *Towards an East Asian Community*, East Asia Vision Group Report, 2001.

d'une communauté régionale de l'Asie orientale. Conformément à ces recommandations, les décideurs de l'APT se sont efforcés de prendre quelques premières mesures allant dans le sens d'une plus grande intégration économique et financière (5).

Il n'est dès lors pas surprenant que, pour contrer cette évolution, l'Inde ait entrepris de défendre l'idée plus inclusive de communauté économique asiatique, un projet qui l'associerait au Japon, à l'ASEAN, à la Chine et à la Corée du Sud (6). Dans ses modalités, cette proposition revient à reprendre les recommandations faites en faveur d'une communauté économique de l'Asie orientale, mais en y associant l'Inde : par exemple, la communauté économique asiatique serait basée sur une zone de libre-échange – les Indiens faisant valoir à ce sujet les accords de libre-échange qu'ils négocient avec toutes les parties prenantes de l'APT. En d'autres termes, la démarche de l'Inde au début des années 2000 a consisté, une nouvelle fois, à ne pas se laisser marginaliser par le processus de l'APT et le projet à moyen terme d'édification d'une communauté économique d'Asie orientale qui, s'il prenait substance, la maintiendrait dans une situation périphérique durable. Il est à ce titre intéressant de noter que, en 2003, le Premier ministre de Singapour Goh Chok Tong a repris à son compte le projet d'une communauté économique asiatique telle que définie par l'Inde et que le Japon a lui aussi été séduit par cette vision.

A bien y regarder, certaines connivences entre l'Inde et le Japon ont pu transparaître dans les négociations au sujet de la construction régionale en Asie. Ainsi, les débats qui ont précédé l'organisation de la première session du Sommet de l'Asie orientale en décembre 2005 ont été révélateurs d'une polarisation latente dans les perceptions des différentes parties prenantes. Le Sommet de l'Asie orientale avait été originellement pensé comme un mécanisme institutionnel destiné à renforcer les processus de coopération et d'intégration au sein de l'APT, cela, en vue de promouvoir l'objectif de long terme d'une communauté régionale de l'Asie orientale. Cependant, dans sa mise en œuvre, le concept s'est avéré faire l'objet de diverses interprétations : la Chine a repris la vision restrictive de la Malaisie selon laquelle le futur Sommet devait se fonder sur les seuls Etats membres de l'APT; *a contrario*, le Japon s'est attaché à défendre un projet plus ouvert et a soutenu l'intégration de l'Inde, ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dans le but de prévenir tout risque de domination chinoise. Les Etats-Unis ont également fait pression en faveur de l'intégration de l'Inde, craignant eux aussi de voir émerger un bloc régional centré sur la

(5) En 2004, par exemple, une étude de faisabilité sur une zone de libre-échange de l'APT a été lancée.

(6) Kumar NAGESH, *Towards an Asian Economic Community : Vision of a New Asia*, RIS/ISEAS, New Delhi/Singapore, 2004.

Chine (7). En définitive, les positions de la Malaisie et de la Chine n'ont pas fait consensus.

Sous l'impulsion de Singapour et de l'Indonésie, l'ASEAN a, dès mai 2005, décidé d'inviter l'Inde, avant de convier, quelques semaines plus tard, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il semble de fait que la crainte de voir la nouvelle instance tomber sous la domination de la Chine ait été le principal facteur motivant la décision d'inviter des Etats à la marge, tels l'Inde ou l'Australie.

L'empressement de l'Inde à frapper aux portes de l'Asie orientale aiguise en somme l'opposition entre deux conceptions de l'intégration régionale, l'une inclusive et ouverte sur l'extérieur, l'autre plus restrictive et centrée sur l'APT. La confrontation entre ces deux visions s'est d'ailleurs reproduite lors des nouvelles réunions de l'APT et du Sommet de l'Asie orientale. Ainsi, lors du deuxième sommet de l'Asie orientale de janvier 2007, le Japon a réussi à faire mettre à l'étude une proposition pour une zone de libre-échange panasiatique qui inclurait l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La Chine n'en a pas moins continué de militer pour que le projet régional asiatique s'édifie sur la base de l'APT plutôt que sur celle du Sommet de l'Asie orientale; elle a, dès le troisième sommet de l'Asie orientale de novembre 2007, contré la proposition japonaise, en insistant pour que le projet de zone de libre-échange soit limité aux Etats membres de l'APT et a obtenu gain de cause – les représentants des treize nations ont, de surcroît, réaffirmé que l'APT resterait le principal mécanisme pour la construction à long terme d'une communauté régionale asiatique (8).

Il n'en reste pas moins que le projet régional en Asie connaît désormais un certain flottement. Le rôle prédominant de l'APT ayant été confirmé, le Sommet de l'Asie orientale cherche sa raison d'être. Dans le même temps, l'APT n'est pas sans connaître des difficultés. Il continue d'être piloté par un groupe d'Etats, l'ASEAN, qui est affaibli et vulnérable et s'interroge sur le devenir de sa propre intégration (9). L'APT fait de surcroît les frais de la lutte d'influence entre la Chine et le Japon et, de façon plus larvée, entre la Chine et l'Inde. Le processus d'intégration régionale paraît en somme bien fragile dès lors qu'il est mis à l'épreuve des intérêts politico-stratégiques des principales puissances de la région. Dans cette perspective, certaines tensions et ébauches d'alignements sont discernables, notamment si on introduit le paramètre américain dans l'équation régionale.

(7) Lors de sa tournée asiatique de mars 2005, la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice a ouvertement recommandé que l'Inde soit invitée au Sommet de l'Asie orientale.

(8) Allen T. CHENG/Adam SHAMIN, «Asian leaders drop India, Australia from regional 'Community'», disponible sur le site Internet bloomberg.com, 20 nov. 2007.

(9) Pour une vision très sceptique du régionalisme en Asie orientale, cf. David Martin JONES/Michael L. R. SMITH, «Constructing communities : the curious case of East Asian regionalism?», *Review of International Studies*, n° 1, janv. 2007.

Inde, Chine et stratégie américaine en Asie

L'influence grandissante de la Chine en Asie, tant au plan économique que stratégique, représente un défi pour les Etats-Unis qui, à ce jour encore, constituent la puissance prédominante dans la région. Ceux-là n'ont d'ailleurs pas tardé à réagir et ont mis en œuvre une stratégie qui vise, d'une part, à se prémunir contre les incertitudes que la montée en puissance de la Chine fait peser sur le futur de la sécurité en Asie et, d'autre part, à s'assurer la continuation de leur prééminence dans la région. Pour ce faire, ils déploient une stratégie dite de « prise de risques » (*hedging*), qui consiste à miser sur la construction d'une relation de partenariat avec la Chine, en tout état de cause un interlocuteur incontournable, tout en prenant les mesures de prudence nécessaires pour se prémunir contre les aléas que ce choix implique. De ce fait, la stratégie américaine comporte plusieurs approches simultanées : certaines favorisent la coopération en vue de contribuer à l'intégration « en douceur » de la Chine dans le système régional et international ; d'autres optent au contraire pour la fermeté et visent à instaurer un environnement qui la dissuadera d'altérer le *statu quo* régional – notamment sur la question de Taïwan (10).

Dans cette perspective, il est important pour les Etats-Unis de pouvoir s'appuyer sur leurs alliés et partenaires traditionnels en Asie : le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et certains Etats de l'ASEAN. Les Etats-Unis ont par ailleurs entrepris de renforcer leur système d'alliances et de partenariats dans la région, en se rapprochant de l'Inde. Les liens entre Washington et New Delhi se sont, de fait, très nettement resserrés au cours des années 2000, notamment dans les domaines de la coopération militaire, de la défense et des hautes technologies. L'administration Bush a même déclaré qu'elle entendait aider l'Inde à devenir une grande puissance.

La stratégie américaine en Asie repose en grande partie sur un système d'alliances et de partenariats bilatéraux avec divers Etats de la région. Tendance plus récente, les Etats-Unis explorent aussi les possibilités de coopération multilatérale et manifestent un intérêt particulier pour la promotion de l'interopérabilité entre les forces armées des pays dont ils sont proches : ainsi, l'idée – encore vague – d'un format quadripartite entre les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et l'Inde a eu un certain écho dans la région. L'origine de cette idée est liée à l'expérience du tsunami de décembre 2004, lorsque, dans les heures qui ont suivi le désastre, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et l'Inde se sont spontanément coordonnés pour conduire les opérations de secours d'urgence dans le golfe du Bengale. Le Japon s'est par la suite chargé de promouvoir le concept de format quadripartite : suggérant d'abord la possibilité d'un groupe quadrilatéral dédié à la gestion des

(10) Evan S. MEDEIROS, « Strategic hedging and the future of Asia-Pacific stability », *The Washington Quarterly*, vol. XXIX, n° 1, hiv. 2005-2006.

désastres naturels, il a ensuite proposé d'inclure l'Inde au dialogue trilatéral qu'il mettait en place avec les Etats-Unis et l'Australie. Ces propositions ont connu une première concrétisation lorsque des officiels des ministères des Affaires étrangères des quatre Etats se sont rencontrés en marge des rencontres de l'ARF de mai 2007. Le mois précédent, en avril, des manœuvres simples entre les marines indienne, américaine et japonaise s'étaient tenues au large du Japon. Ces manœuvres ont été rééditées en septembre de la même année, avec le concours des marines australienne et de Singapour, et sur une échelle beaucoup plus importante : trois porte-avions (deux américains, un indien) et une trentaine de navires se sont rassemblés dans le golfe du Bengale, pendant près d'une semaine, avec pour objectifs officiels de conduire des patrouilles conjointes et de s'entraîner aux mesures de lutte contre la piraterie, ainsi qu'aux procédures de secours lors de catastrophes naturelles et d'évacuation de victimes.

Il va sans dire que de telles initiatives ne sont pas passées inaperçues auprès des autorités chinoises. Alerté par la tenue de discussions entre diplomates américains, indiens, australiens et japonais en mai 2007, Pékin a effectué une démarche auprès des capitales concernées, en demandant des explications sur la nature des pourparlers. La Chine, tout comme la Russie, s'est par la suite interrogée sur la signification des exercices multilatéraux d'avril et de septembre 2007 (11). Pour embryonnaire qu'elle soit, l'idée d'un format quadripartite ne peut laisser les autorités chinoises indifférentes, notamment lorsqu'elle prend une coloration idéologique comme cela a été le cas avec le Japon. Car, au-delà de l'initiative quadripartite, le Premier ministre Shinzo Abe a plusieurs fois évoqué l'idée d'un réseau des grands pays démocratiques de l'Asie. L'Inde, pour sa part, s'est abstenue de discours trop marqué sur les nécessaires affinités entre démocraties asiatiques et, mesurant la nervosité manifestée par la Chine, s'est plutôt efforcée de minimiser la signification du format quadripartite. Ce faisant, elle a surtout cherché à apparaître comme un acteur indépendant, gardant sa pleine liberté d'action par rapport à la puissance américaine et dont le souci majeur est d'aider à la stabilité régionale. Toutefois, si Delhi a voulu démentir toute idée d'alignement avec les Etats-Unis et leurs alliés en Asie, elle n'en paraît pas moins, dans les faits, se rallier insensiblement au réseau encore informel des pays stratégiquement proches de la puissance américaine.

* *
*

(11) Xia LIPING, «Ex-Malabar 2007 : China not keen on a 'Democratic' alliance», *OpinionAsia*, 18 sept. 2007.

L'observation comparée de l'influence de la Chine et de l'Inde sur leur voisinage apporte un éclairage sur les grandes dynamiques qui animent la région asiatique en ce début de XXI^e siècle. Des tendances convergentes sont à l'œuvre, dans la mesure où la Chine, comme, dans une moindre mesure, l'Inde, participe activement à l'intégration régionale en Asie. Dans le même temps, les intérêts divergents des principales puissances de la région, voire certains alignements latents, introduisent des tensions dans le processus même d'intégration régionale.

Dans ce contexte fluide et complexe, l'influence croissante de la Chine constitue sans nul doute un facteur structurant, qui conduit les divers acteurs de la région à se positionner au mieux de leur intérêt. Si aucun ne veut la confrontation, peu sont enclins à subir passivement la montée en puissance de la Chine et, surtout, les incertitudes qu'un tel développement génère. D'où une tendance de la part de tous les acteurs – Etats-Unis en tête, mais aussi Etats de l'ASEAN – à une stratégie de *hedging*. Pour mémoire, une telle approche consiste à miser sur une option stratégique dont on sait qu'elle comporte des risques et donc à prendre concomitamment des mesures alternatives pour se prémunir contre ses éventuels effets non désirés (12). En l'espèce, les Etats-Unis et l'ASEAN parient sur la construction d'un partenariat avec la Chine, en anticipant qu'elle se comportera dans ce cadre comme un acteur international responsable. Toutefois, pour atténuer la prise de risque stratégique, ils prennent aussi des mesures de prudence, pour se prémunir au cas où leur politique de partenariat avec la Chine s'avérerait non viable : ainsi, Washington consolide son réseau d'alliances et de partenariats bilatéraux, notamment avec le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et, de plus en plus, avec l'Inde, tout en s'intéressant aux possibilités de coopération multilatérale au niveau régional. Quant aux Etats de l'ASEAN, plusieurs d'entre eux comptent sur la présence stabilisatrice de la puissance américaine, mais cherchent également à diversifier leurs partenaires, en regardant eux aussi vers l'Inde.

Enfin, il est intéressant de noter que l'Inde et la Chine recourent elles aussi et à leur façon à une stratégie de *hedging*. Par exemple, New Delhi investit clairement dans la construction d'un partenariat avec la Chine, mais, compte tenu des incertitudes sur les intentions et évolutions à terme de ce voisin, elle cherche les moyens de parer à tout revers éventuel dans sa relation à la Chine et poursuit sa politique de rapprochement avec les Etats-Unis, tout en se tournant vers le Japon. Quant à la Chine, elle sait qu'elle ne peut faire autrement que de construire une relation aussi cordiale que possible avec la puissance américaine ; dans le même temps, son objectif semble être de créer un environnement régional tel qu'il conduirait les alliés

(12) Evelyn GOH, «South-East Asian perspectives on the China challenge», *The Journal of Strategic Studies*, n^{os} 4-5, août-oct. 2007.

des Américains en Asie à vouloir éviter une confrontation avec la Chine – pour ce faire, elle cherche à atténuer la prééminence des Etats-Unis dans la région et pousse notamment à la valorisation d'une communauté d'Asie orientale qui n'intègre pas la puissance américaine.